

Le 07 JUILLET 2010	INTEGRALITE CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE AGEE DEPENDANTE	N°45/V1/LOGEA/ SIEG/PILOT/ CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE AGEE DEPENDANTE
Rédaction : Erik DERMIT	ENREGISTREMENT	Validation : Hervé BONNAN

CHARTRE DES DROITS ET DES LIBERTES DE LA PERSONNE AGEE DEPENDANTE

- **Choix de vie,**
Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.
- **Cadre de vie et environnement,**
Le lieu de vie de la personne âgée dépendante doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.
- **Vie sociale et culturelle,**
Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.
- **Présence et rôle des proches,**
Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.
- **Patrimoine et revenus,**
Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.
- **Valorisation de l'activité,**
Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

- **Liberté d'expression et liberté de conscience,**
Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.
- **Préservation de l'autonomie,**
La prévention de la dépendance est une nécessité pour celui qui vieillit.
- **Accès aux soins et à la compensation des handicaps,**
Toute personne âgée dépendante doit avoir comme tout autre, accès aux soins qui lui sont utiles.
- **Qualification des intervenants,**
- Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.
- **Respect de la fin de vie,**
Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie ainsi qu'à sa famille et ses proches.
- **La recherche : une priorité et un devoir,**
La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.
- **Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable,**
Toute personne en situation de dépendance doit voir protéger non seulement ses biens mais aussi sa personne.
- **L'information,**
L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.